

From: bruno.piketty@freesbee.fr
Sent: Sun, 5 Oct 2025 11:31:54 +0200
To: Révision PLU
Subject: révision PLU Villenoy

1) Trame Verte à figurer tangiblement

1.1) doit être enrichie la cartographie de la Trame Verte, en particulier préciser les corridors écologiques d'intérêt régional (SRCE), avec :

- largeur suffisante, 50m minimum ;
- complets de bout en bout, avec continuités vers les Communes limitrophes ;
- classés L113.29 du CU (Code Urbanisme).

1.2) cartographier les franchissements nécessaires des infrastructures linéaires au droit des corridors écologiques, à réaliser selon les normes CEREMA et OFB :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/20803>

https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_cdr_tvb_n1_ecuroduc_bd_0.pdf

2) trame bleue à réviser

la trame bleue doit être révisée sur la base du catalogue ZH officiel à jour pour le 77 :

[http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-](http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-86ab9271-0cc2-49c6-b6bc-53f6e664799e)

[86ab9271-0cc2-49c6-b6bc-53f6e664799e](http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-86ab9271-0cc2-49c6-b6bc-53f6e664799e)

La cartographie trame bleue doit refléter ces zones humides de référence qui sont incluses dans le périmètre du PLU, y compris les continuités aquifères entre ZH, avec largeur suffisante (= lit majeur).

Classer Nzh ces ZH et leurs continuités, en l'absence d'autre classement les protégeant (type EBC).

Ceci vaut en particulier pour les ruisseaux : écoulement libre, ripisylve.

bruno piketty
77184 Emerainville